



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Défaillances des dispositifs intra-utérins

Question écrite n° 32034

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les nombreuses conséquences des incidents de rupture des dispositifs intra-utérins (DIU) Ancora et Novaplus du fabricant Eurogine pour les patientes qui en portent. Il semble en effet que l'information sur ces dysfonctionnements n'ait pas été suffisante. En effet, si le corps médical a été alerté, les porteuses de ces dispositifs ne l'ont pas été, occasionnant ainsi des grossesses non désirées pour celles dont l'expulsion du dispositif est passée inaperçue. Pourquoi ces patientes n'ont pas été prévenues directement ? Pourquoi l'information n'a-t-elle pas été diffusée dans les cabinets médicaux, dans les pharmacies ou autres structures ? D'autre part, ces patientes sont en attente d'une meilleure prise en charge. En effet, pour celles qui ont dû avoir recours à une intervention chirurgicale pour extraire les débris de DIU logés dans leur utérus, des dépassements d'honoraires restent à leur charge. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour remédier à ces défaillances, pour assurer une meilleure prise en charge financière des frais exposés et pour diffuser le nombre de femmes victimes de ces défaillances.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32034

Rubrique : Contraception

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5901

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)